



# NOTICE PASS'SPORT 2024

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de **50 €** par personne éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans un club de sport.

Le dispositif sera ouvert **du 1er juin 2024 jusqu'au 31 décembre 2024** pour une inscription annuelle pour la saison sportive 2024-2025.

## 1 / Qui sont les bénéficiaires ?

- Jeunes nés entre le 16/09/2006 et le 31/12/2018 et bénéficiaires de l'ARS 2024
- Jeunes nés entre le 01/06/2004 et le 31/12/2018 et bénéficiaires de l'AEEH
- Personnes nées entre le 16/09/1993 et le 31/12/2008 et bénéficiaires de l'AAH
- Les étudiants (âgés de 28 ans révolus au plus) qui justifient être bénéficiaires au 15/10/2024 :
  - D'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2024-2025
  - Ou d'une aide annuelle du CROUS pour l'année universitaire 2024-2025
  - Ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024-2025

**ARS = Allocation de Rentrée Scolaire**

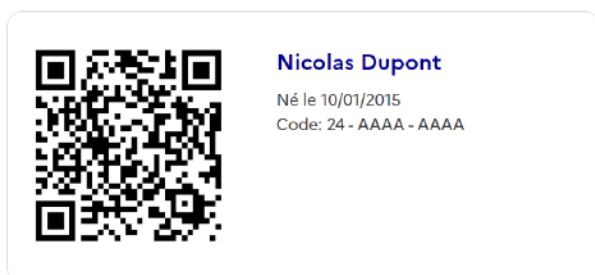
**AEEH = Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé**

**AAH = Allocation aux Adultes Handicapés**

**Les codes Pass'sport 2024 seront transmis sous la forme d'un QR Code par mail ou sms aux bénéficiaires en 2 vagues :**

- 1ère vague : à la fin du mois de mai 2024
- 2ème vague : à la fin du mois d'août 2024 pour les nouveaux bénéficiaires et les étudiants

Voici à quoi ressemble le Pass'sport envoyé par mail ou sms :



Pour les familles composées de plusieurs personnes éligibles, chaque bénéficiaire recevra un code personnel.

## **2/ Quelles démarches pour les bénéficiaires ?**

Cette année, les modalités liées à l'utilisation du Pass'sport évoluent. **Son montant sera déduit directement du montant à régler pour les frais d'inscriptions et la prise de licence.**

**Pour se faire, il faudra téléverser le document reçu (celui comportant l'identification du code) dans l'extranet lors de l'inscription.**